

L'Église, Peuple de Dieu, Peuple de croyants en marche.

D'une Église pyramidale à une Église de communion

L'élément le plus déterminant du concile Vatican II est sans aucun doute la constitution *Lumen gentium*. Dès l'introduction, elle rappelle que l'Église, dans le Christ, est « en quelque sorte le **sacrement**, c'est-à-dire le **signe et le moyen** de l'union intime avec Dieu et de **l'unité de tout le genre humain** » (LG § 1). Et aussitôt après, elle définit l'Église comme « **peuple de Dieu** » (LG 2). Véritable révolution qui passe d'une ecclésiologie pyramidale (pape, évêque, prêtre, laïc) axée sur le pouvoir, le droit et l'autorité – fruit de la Contre-Réforme qui suivit la naissance du protestantisme avec Luther et Calvin – à une « **Église de communion** » qui s'enracine dans le mystère de la vivante Trinité.

Car ce raidissement de Rome avait fini par estomper ce que le Christ Jésus nous a révélé, à savoir que Dieu est un « **mystère de communion** », de relations interpersonnelles, Père, Fils et Esprit. L'histoire biblique elle-même s'ouvre avec cette promesse faite à Abraham : « En toi seront bénies **toutes les familles de la terre**. » (Gn2, 3) Dès l'aube de l'histoire du salut, le dessein d'amour de Dieu est bien de susciter des hommes capables d'entrer en communion d'amour avec Lui et entre eux, c'est-à-dire la fraternité universelle.

Dieu est un Amour qui désire se communiquer. La vocation première du Peuple de Dieu, de l'Église fondée par le Christ, est d'être l'ébauche de cette « communion d'amour », de la fraternité universelle.

« **L'ensemble de ceux qui regardent avec la foi vers Jésus**, auteur du salut, principe d'unité et de paix, Dieu les a **appelés, il en a fait l'Église**, pour qu'elle soit, aux yeux de tous et de chacun, le **sacrement visible de cette unité salutaire**. » (LG § 9c)

Une Église synodale

Un des fruits de la remise en valeur de « l'Église de communion » par Vatican II est la synodalité. Le mot « synode » vient du grec *sun-odos*, une route parcourue ensemble. Il s'agit donc d'un processus durant lequel il s'agit d'écouter les personnes, et l'Esprit Saint à travers elles, et de discerner ainsi la volonté de Dieu pour l'Église de ce temps, en impliquant la totalité des baptisés, c'est-à-dire la représentation de la variété des états de vie.

Ce mode de gouvernance est une pratique ancienne et traditionnelle depuis l'Église primitive : on se rassemble pour résoudre un problème pastoral, pour discerner face à une crise, à travers l'assemblée des croyants, l'appel de l'Esprit Saint. Cela permet d'écouter ce que les Pères de l'Église appelaient le *sensus fidei* des fidèles.



Le peuple saint de Dieu participe aussi de la fonction prophétique du Christ

« [I] répand son vivant témoignage avant tout par une **vie de foi** et de charité [...]. La collectivité des fidèles, **ayant l'onction qui vient du Saint [...] ne peut se tromper dans la foi.** » (LG § 12). Ces synodes (ou conciles : le mot latin *concilium* est l'équivalent du mot grec *synodos*) peuvent être locaux, diocésains ou œcuméniques. Le pape François a dit que « le chemin de la synodalité est le chemin que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire ».

L'assemblée synodale d'un pays pourrait, tout en restant en communion avec l'Évêque de Rome, décider de la forme des ministères dont l'Église locale a besoin. Cette synodalité convoquée par le collège des évêques d'une région serait selon le pape François une décentralisation de l'Église.

Or, très souvent, dans les demandes réitérées par de nombreux synodes diocésains, certaines questions délicates (la place de la femme dans l'Église, le célibat des prêtres, l'ordination d'hommes mariés), sont souvent systématiquement écartées, faisant ainsi violence au *consensus fidelium* (« consensus des fidèles ») que les premiers siècles chrétiens ont toujours considéré comme un lieu privilégié de discernement et de l'inspiration de l'Esprit. C'est cela aussi la « mission prophétique » de l'Église.

Unité et diversité au service de la communion du Peuple de Dieu

L'Église n'est pas un « accident » de l'histoire, mais elle est voulue par le Christ dans la logique du dessein de Dieu. Dans les écrits du N.T., le mot *ekklesia* désigne tantôt l'**universalité** des croyants (cf. Ac 20, 28), tantôt l'**assemblée des croyants dans un lieu précis**. On parle alors de « l'Église de Dieu » qui est à Corinthe. « Saluez de ma part Prisca et Aquilas. [...] Saluez l'Église qui se

rassemble dans leur maison. Toutes les Églises du Christ vous saluent. » (Rm 16, 3-16) Cette vision de l'Église universelle comme « communion » d'Églises-sœurs est particulièrement mise en lumière chez nos frères orthodoxes et orientaux qui ont une conception collégiale de l'Église et non juridique ou monarchique. L'Église universelle n'est donc ni une multinationale ni une fédération d'Églises, mais bien une « communion » d'Églises particulières. Telle est la structure originale, spécifique de l'Église du Christ.

Le Peuple de Dieu est le Corps spirituel du Christ

Saint Paul a été le premier à développer l'image de l'Église comme « Corps du Christ », une autre manière d'exprimer « l'Église-communion » qui est à la fois unité et diversité, comme le corps est à la fois un et a plusieurs membres. Et c'est l'Esprit Saint qui anime, **unifie et diversifie** ce Corps vivant de l'Église du Christ. Les dons de l'Esprit sont multiples.

Paul énumère trois manifestations de l'Esprit ou « dons spirituels » [*pneumatikia*] au sein du Peuple de Dieu : « Les dons de la grâce, les **charismes** [*charismata*] sont variés, mais c'est le **même Esprit**. Les services, les **ministères** [*diakonia*] sont variés, mais c'est le même Seigneur. Les **activités** [*energèmata*] sont variées, mais c'est le même Dieu qui agit en tout et en tous. **À chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien.** » (1 Co.12, 4-7)

Chaque croyant reçoit un don nécessaire à la croissance du Peuple de Dieu et à l'achèvement du monde par les forces de l'amour. Les charismes particuliers, les ministères et les diverses formes d'engagements sont tous des « dons spirituels » accordés par l'unique



Esprit pour le bien commun, l'édification de la Communauté chrétienne. Il n'y a donc aucune hiérarchie de valeurs ni d'oppositions entre charismes, ministères et engagements divers des frères. Tous n'ont de signification qu'en fonction de la finalité commune : l'édification du Peuple de Dieu. La diversité est au service de l'unité.

Le peuple de Dieu est un « peuple sacerdotal »

Cette expression est aussi un des apports importants de la théologie de Vatican II. Le Concile a opéré un changement radical en disant que **le fondement du sacerdoce commun des chrétiens est le baptême**. Faut-il rappeler que le pape Pie XI définissait le laïc comme une simple « participation des fidèles à l'apostolat hiérarchique ! »

« Le Christ, Seigneur, grand prêtre pris d'entre les hommes [...] a fait **du peuple nouveau un Royaume, des prêtres** pour son Dieu et Père [...]. Les **baptisés**, en effet, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, **sont consacrés** pour être une demeure spirituelle et **un sacerdoce saint**, pour offrir, par toute l'activité du chrétien, autant de **sacrifices spirituels**, et proclamer les merveilles de celui qui, des ténèbres, les a appelés à son admirable lumière. » (LG § 10)

« Vous aussi, comme pierres vivantes, entrez dans la construction de la demeure spirituelle, pour devenir le **sacerdoce saint**

et présenter des sacrifices spirituels, agréables à Dieu, par Jésus Christ. [...] Autrefois vous n'étiez pas un peuple, mais maintenant vous **êtes le peuple de Dieu** » (1 P 2, 5.10)

Jésus est désormais **l'unique prêtre** parfait devant le Père. C'est donc Lui qui donne naissance au Peuple sacerdotal qui ne peut aimer, prier, offrir au Père la création et le labeur des hommes qu'en union au Christ vivant, **uni à son unique « sacerdoce »**. Si les évêques et les prêtres sont ordonnés au service du peuple de Dieu, ils participent d'abord eux aussi au sacerdoce commun du baptême, grâce commune à tous.

« Il n'y a donc **qu'un Peuple de Dieu** choisi par Lui [...]. **Commune** est la dignité des membres du fait de leur régénération dans le Christ ; **commune** la grâce d'adoption filiale, **commune** la vocation à la perfection [...]. Il n'y a donc, dans le Christ et dans l'Église, **aucune inégalité** [...]. Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs [...] et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une **véritable égalité**. » (LG § 32)

Enfin, rappelons que l'Église n'existe pas pour elle-même mais pour orienter l'humanité vers le Royaume de Dieu, son identité finale. Elle ne doit donc pas s'installer dans ses structures toujours relatives à une époque ou à une culture. Elle chante : « Viens, Seigneur Jésus ! » (Ap 22, 20) ■

■ *Frère Michel Hubaut,
Avignon*